

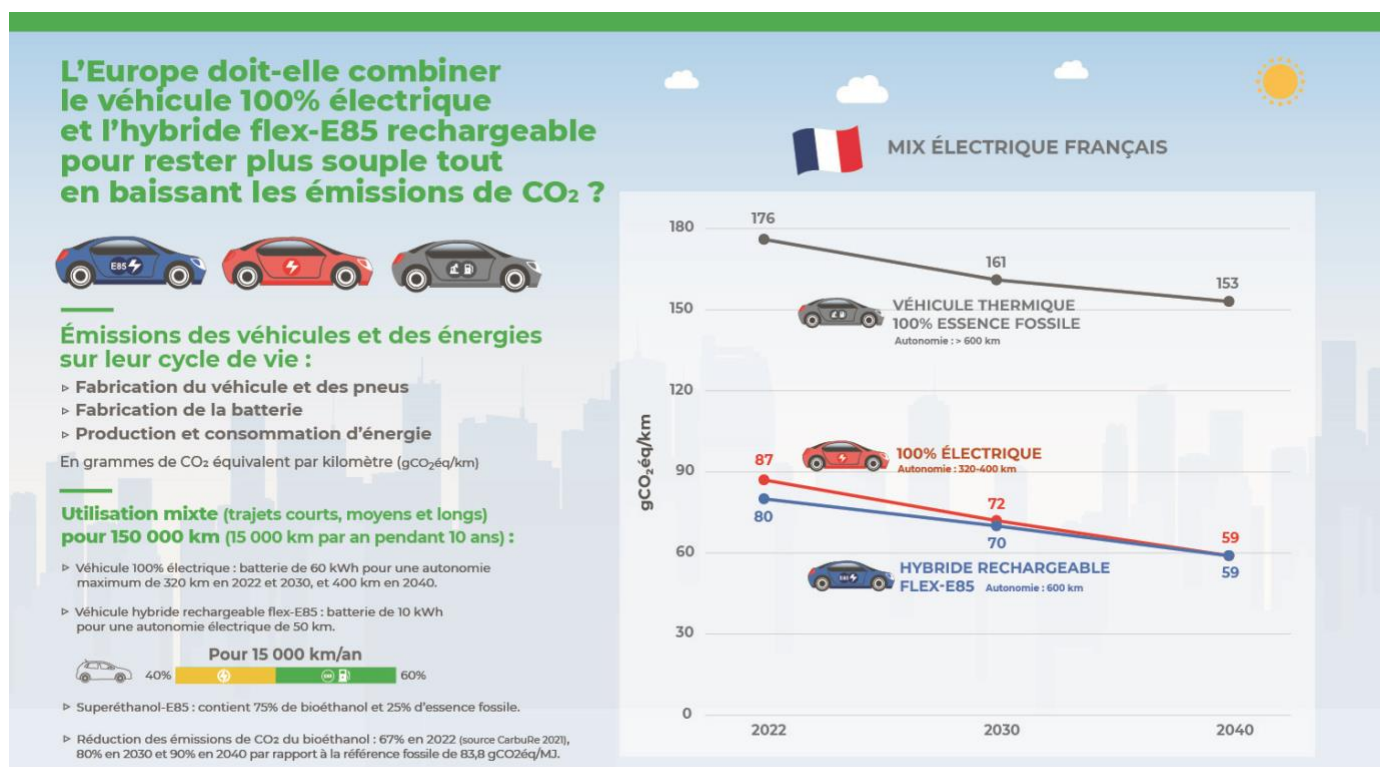
**Règlement européen sur les émissions de CO₂ des véhicules légers neufs
Vote au Parlement Européen le 8 juin 2022**

Les véhicules hybrides rechargeables utilisant le Superéthanol-E85 sont aussi vertueux que le 100% électrique en matière d'émissions totales de gaz à effet de serre, selon une nouvelle étude de l'IFPEN.

Le Parlement Européen statuera le 8 juin sur sa position vis-à-vis du Règlement sur les émissions de CO₂ pour les véhicules légers neufs à l'horizon 2035. Des discussions qui s'intègrent dans le Green Deal Européen et qui visent la décarbonation totale du secteur automobile d'ici à 2050. Alors que les débats porteront notamment sur les méthodes de mesure de l'impact des véhicules sur le climat (*mesure du seul CO₂ au pot d'échappement sans tenir compte des émissions dues à la production de l'électricité et de la batterie vs. mesure des émissions de gaz à effet de serre en Analyse de Cycle de Vie*), une [nouvelle étude de l'IFPEN](#) révèle que les véhicules hybrides flex-E85 rechargeables sont tout aussi vertueux que les véhicules électriques sur le plan du climat.

Pour la Collective du Bioéthanol : « Les conclusions de cette étude confirment la pertinence de laisser aux constructeurs automobiles la latitude pour faire coexister deux technologies tout aussi efficaces pour accélérer la décarbonation des transports à court et moyen terme. »

Les hybrides rechargeables utilisant le Superéthanol-E85, aussi vertueux que l'électrique, un constat pour 2022 qui reste valable pour 2030 et 2040 et au-delà, même avec le mix électrique français très décarboné.



Dans un nouveau rapport que la Collective du Bioéthanol dévoile aujourd'hui, **l'IFPEN a mesuré et comparé les émissions de gaz à effet de serre** des véhicules thermiques 100 % essence, hybrides flex-E85 rechargeables et des voitures 100 % électriques, **en utilisant la méthode d'analyse du cycle de vie.**

Cette méthodologie intègre toutes les émissions de gaz à effet de serre liées au véhicule et à sa batterie (de la fabrication au recyclage) **ainsi qu'aux énergies utilisées** (production, raffinage, transport, distribution, combustion). Elle est appliquée aux mix électriques français et européens.

Cette comparaison, effectuée pour 2022 et en mode prospectif (2030 et 2040), démontre que les véhicules à motorisation hybrides flex-E85 rechargeables fonctionnant à 40% en mode électrique sont au moins aussi performants que les véhicules électriques sur le plan climatique, avec le mix électrique français, très décarboné, et a fortiori avec le mix européen moyen, à plus forte empreinte carbone.

[Pour consulter le rapport IFPEN, cliquer ici](#)

Les acteurs du bioéthanol français demandent donc aux eurodéputés et aux instances européennes de respecter le principe de neutralité technologique et de laisser aux constructeurs automobiles la flexibilité de répondre à la trajectoire de neutralité carbone par un bouquet de technologies performantes dont les carburants liquides très décarbonés, comme le Superéthanol-E85 dans les hybrides rechargeables. Cela permettra de répondre aux besoins des automobilistes avec les solutions les mieux adaptées à chaque type d'usage, en veillant à la praticité et aux coûts.

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>